



« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

**ORPHELINAT MAÇONNIQUE**

**SOLIDARITE JEUNESSE**

*Association reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 Décembre 1927*

Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE**

**JEUDI 16 juin 2022**

**Exercice 2021**

**En l'Hôtel de la GRANDE LOGE DE FRANCE**

**8, rue Puteaux -75017 PARIS**

90, rue du Faubourg-Saint-Martin – 75010 PARIS / tél. : 01 40 40 97 33 / email : [contact@sjom.fr](mailto:contact@sjom.fr) Site [www.sjom.fr](http://www.sjom.fr)

ASSOCIATION FONDÉE LE 24 FEVRIER 1862 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DECRET DU 2 DECEMBRE 1927

Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017



## Table des matières

1	Message du Président :	4
2	Pouvoir des Délégués :	5
2.1	Rappel des Règlements généraux :	5
2.2	Conseil d'Administration 2021 – 2022 :	6
3	Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021 :	7
3.1	Préambule	7
3.2	Appel	7
3.3	Point 1 Allocutions :	9
3.4	Point 2 Approbation de l'ordre du jour :	13
3.5	Point 3 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 21 juin 2020 :	13
3.6	Point 4 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2020 ....	13
3.7	Point 5 Rapport du Trésorier. Exercice 2020 .....	13
3.8	Point 6 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice 2020.....	13
3.9	Point 7 Approbation du bilan et du compte de résultat. Exercice 2020. ....	13
3.10	Point 8 Quitus au Conseil d'Administration.....	14
3.11	Point 9 Budget Prévisionnel. Exercice 2022.....	14
3.12	Point 10 Questions diverses. ....	14
3.13	Point 11 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :	14
4	Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022 .....	18
4.1	Rapport du Conseil d'Administration.....	18
4.2	Rapport financier .....	22
4.3	Budget prévisionnel : Exercice 2023 .....	36
4.4	Rapport du Commissaire aux Comptes :	37

# 1 Message du Président :

Mes Très Cher Frères Délégués.

Après deux années de crise sanitaire, la vie semble reprendre un cours presque normal et donc cette année malgré quelques problèmes avec l'exécutif de notre obédience, nous reprenons nos Assemblée Générale Ordinaire en présentiel comme par le passé au temple Pierre Brossolette rue Puteaux le jeudi avant le convent soit le 16 juin en début d'après-midi.

Je tiens à vous rappeler qu'il est nécessaire que vous soyez désigné par votre Respectable Loge comme délégué pour avoir voix délibérative et de vote (Art.6 de nos statuts).

Malheureusement, seulement 140 loges ont désigné un délégué.

La convocation et les documents nécessaires aux délibérations vous ont été transmis directement par email et via votre Vénérable Maitre et sont également à votre disposition sur notre site **sjom.fr**.

Afin d'être le plus efficace possible, je vous demande de bien vouloir nous communiquer par email vos éventuelles questions à l'adresse suivante **president@sjom.fr** et nous vous répondrons bien sûr.

Je vous espère nombreux afin que nos échanges permettent de parfaire nos actions en faveur de nos pupilles.

« Ils ont besoin de Nous. Nous avons besoin de Vous. »

J'ai dit.

Philippe CÉLÉRIER

Président de Solidarité Jeunesse – OM

Paris Le 20 Avril 2022

## **2 Pouvoir des Délégués :**

### **2.1 Rappel des Règlements généraux :**

- **Article 16.**

#### **Article 16.1 Composition.**

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- De 1 à 39 membres : 1 voix ;
- De 40 à 79 membres 2 voix ;
- De 80 à 119 membres 3 voix ;
- De 120 à 159 membres 4 voix ;
- À partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

#### **Article 16.2 Convocation.**

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

### **Article 16.3 Fonctionnement.**

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

## **2.2 Conseil d'Administration 2021 – 2022 :**

### **• Bureau du Conseil d'Administration :**

- Président Philippe CÉLÉRIER
  - Vice - Président Georges-Marie DUCLOS
  - Secrétaire Général Michel LAFARIE
  - Secrétaire Adjoint Alphonse WOELFFEL
  - Trésorier Jean BATTISTON
- 
- Commissaire aux Comptes Cabinet Deloitte
  - Archiviste Jacques PARIS

### **• Composition du Conseil d'Administration :**

#### **Année 2021-2022**

#### **Messieurs :**

CÉLÉRIER Philippe	2024
HELIBERT Jean Thierry	2024
HIRIGOYEN Patrick	2024
LAFARIE Michel	2023
LAURET Didier	2023
RABEFANIRAKA Christian	2024
PARIS Jacques	2024
PEIGNE Marcel	2023
ROQUES Alain	2023
WOELFFEL Alphonse	2023

**Arrive en fin de mandat :**

BATTISTON Jean	2022
DE MARTIN Diégo	2022
DUCLOS Georges-Marie	2022
QUILLIOT Roland	2022
SARRAZIN Thierry	2022

**Présidents d'Honneur :**

IMBERT André  
JEAN Philippe

**Vice-Président d'Honneur :**

ROSENBERG Claude

### **3 Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021 :**

#### **3.1 Préambule**

Régulièrement convoquée par voie électronique, l'AGO de SJOM est ouverte le 26 Juin 2021 à 14 heures par le **Président Philippe CELERIER**, en visioconférence.

#### **3.2 Appel**

• **Membres du Conseil d'administration :**

**Présent :**

**M. Georges Marie DUCLOS** Vice-Président.

**M. Michel LAFARIE** Secrétaire Général

**M. Alphonse WOELFFEL** Secrétaire Général Adjoint

**M. Jean BATTISTON** Trésorier

**MM Diego DE MARTIN, Patrick HIRIGOYEN, Patrick LECLERC, Marcel PEIGNE, Christian RABEFANIRAKA, Alain ROQUES, Jean Thierry HELIBERT, Didier LAURET**, administrateurs

**Excusés :**

**MM Jacques PARIS, Julien GARO**, administrateurs

**Absent :**

Néant.

• **Respectables Loges :**

**Représentés :**

111 LES COEURS FIDELES MEAUX  
426 LA SOLIDARITE LANDAISE MONT DE MARSAN  
646 LES COMPAGNONS ARDENTS PARIS  
722 LA LUMIERE ECOSSAISE PARIS  
723 LA TRADITION JACOBINE PARIS  
808 L'ART ROYAL VERSAILLES  
812 BENJAMIN FRANKLIN VERSAILLES  
861 FRATERNITE CRETEIL  
871 ART ET PROGRES PARIS  
880 LES AMIS ECOSSAIS MAISONS LAFFITTE  
891 LES TROIS MAILLETS ARTS ET AMITIE EVREUX  
899 SAINT JEAN D'ALBY ALBI  
938 SILENCE ET FRATERNITE BRIGNOLES  
948 LA FLEUR D'OR GRASSE  
1073 LE NOMBRE D'OR PARIS  
1114 L'OUVRAGE CASTRES  
1128 LA FRATERNITE ECOSSAISE BLOIS  
1155 MYKERINOS CRETEIL  
1173 LE DELTA QUERCY-ROUERGUE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
1190 LA PORTE FRATERNELLE D'AQUITAINE SAINT-ANDRE DE CUBZAC  
1194 L'IMAGE DU MONDE CARROS  
1227 COURBET DELLE  
1242 LES FRERES DE LA COLLINE MARIGNANE  
1256 LE GAIAC NOUMEA  
1300 SAINT JEAN DE LA MEDITERRANEE MONTPELLIER  
1331 VICTOR HUGO PARIS  
1364 LES FRERES DE SAINT JEAN MONTPELLIER  
1411 LA ROSE RHENANE HAGUENAU  
1454 SAINT JEAN DE MONTPELLIER MONTPELLIER  
1530 SOL INVICTUS PERIGUEUX  
1113/1337 HUMANITE NOUVELLE VERITAS VINCERIT SAULX LES CHARTREUX

Elles représentent 46 voix.



## **Excusés :**

796 Le Maillon Lille,  
814 Grand Val Créteil,  
1227 Courbet Montbéliard  
Le Président du Congrès Sud-Ouest.

### **3.3 Point 1 Allocutions :**

#### **• Allocution du Président :**

Mes Très Chers Frères délégués.

Pour la deuxième fois, nous avons dû faire un choix et convoquer cette assemblée générale ordinaire en Visio conférence afin d'être certain de pouvoir tenir les délais qui nous sont imposés par nos autorités de tutelle.

Je remercie pour leur engagement et leur disponibilité toujours pour œuvrer pour le bien de nos pupilles, l'ensemble des administrateurs et notre secrétaire Georgette qui malheureusement nous quitte le 30 juin prochain après 10 ans de dévouement total à nos familles.

Je remercie également le Très Respectable Frère Marc WINTERHALTER Grand Hospitalier adjoint ainsi que le nouveau président de l'entraide fraternelle François DARD et le président de Clarté Frédéric ANTONE

Excuses de notre passe président Yvan DEGREMONT qui est retenu sur un autre chantier

Depuis début mars 2020, nous avons porté toute notre attention sur les conséquences éventuelles de la crise sanitaire afin d'être au plus près des familles que nous soutenons. En effet certaines d'entre elles avaient besoin d'un soutien financier certes mais surtout d'un soutien moral pour les aider à traverser cette épreuve.

Au point N° 2 c'est-à-dire le vote pour notre ordre du jour, je vous demanderai une modification car nous devons rajouter dans les questions diverses au point N°10 la nomination de notre commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant pour les mandats à courir soit jusqu'au 31 décembre 2022 pour le titulaire et jusqu'au 31 décembre 2024 pour son suppléant.

En effet le cabinet DELOITTE procédant à une restructuration de ses services vient de nous informer qu'avait été créé une structure de commissariat aux comptes spécialisée pour les associations reconnue d'utilité publique telle que la nôtre dénommée D. Associations.

Suite à notre convocation, nous vous avons demandé de bien vouloir nous poser les questions que vous souhaitez avant le 20 juin. Nous avons donc reçu 2 questions provenant de la même Respectable Loge. Je vais donc répondre de suite.

Question 1 –qui a déjà été posée. « Quand pourra-t-on connaître l'accord « secret » entre la GLDF et SJOM, entre vous président et le passé GM Philippe Charuel ? »

Je reconfirme que cette convention est consultable soit au siège de la Grande Loge de France rue Puteaux au Grand secrétariat soit en nos bureaux au siège à PARIS au 90 rue du faubourg saint Martin dans le 10ème.

Question 2 – « Pourquoi SJ OM continue à thésauriser ? »

Oui c'est vrai cette année nous avons un résultat positif mais il nous faut regarder de plus près le compte de résultat et essayer de préserver l'avenir de nos pupilles

En quelques mots suite à la crise sanitaire, nous avons fait pas mal d'économies et notamment en suspendant les sorties culturelles, les vacances à Clarté pour nos pupilles soit un total de 42 313€ (34 481€ +7 832€).

De plus les missions ont de fait baissé de 15 158€ soit un total de 57 471€ que nous devons rapprocher au résultat d'exploitation qui est de 26 955€.

Si nous avons eu une année normale, nous aurions un compte de résultat déficitaire de plus de 30 000€.

Auquel, pour le bilan, il faudrait ajouter 50 979€ en tenant compte de la concurrence du fond de dotation de la Grande Loge de France pour les différents appels aux dons, nous sommes à moins 37 542€ et il en est de même pour les résultats financiers car nos produits financiers ont diminué de 13 437€. Ce qui nous amènerait à 80 000€ de déficit. Voire plus.

Donc vous voyez mes très chers frères délégués la situation concernant notre thésaurisation n'est peut-être pas aussi simpliste qu'il n'y paraît, d'autant que comme vous le savez, nous gardons les pupilles à charge pendant 20 ans et plus. Notre devoir est bien sûr d'aider les orphelins mais aussi de gérer au mieux afin de pérenniser votre orphelinat comme l'ont fait depuis pratiquement 160 ans nos prédécesseurs.

J'espère avoir répondu à tes interrogations mon Très Cher Frère Paul.

Je voudrais maintenant vous livrer quelques réflexions sur notre fonctionnement de façon générale. Vous avez reçu via l'extranet un courrier du Très Respectable Grand Maître Pierre Marie ADAM et de moi-même en demandant de bien vouloir faire les déclarations de décès auprès de Solidarité Jeunesse lorsqu'un frère rejoint l'Orient éternel en laissant un ou des enfants en situation de pouvoir bénéficier de nos actions. Résultat aucune réponse.

Donc 1 mois après nous avons fait un courrier plus ciblé et sans doute plus direct aux loges qui avaient subi des décès de leur membre. Là nous avons environ 100 réponses. Je dois vous dire que nous sommes très surpris pour le moins de certaines réponses des Loges. Et notamment quand on nous dit « mais la veuve a une bonne situation avec ses enfants ils n'ont besoin de rien ! »

Alors là mes frères délégués c'est si j'ose dire la cerise sur le gâteau. 1<sup>ère</sup> réflexion qui sont ces frères pour juger de la situation financière de la famille ? Et comment peuvent-ils se projeter de façon si affirmative dans l'avenir ?

En premier lieu je vous confirme que nous apportons des aides financières aux familles de nos frères décédés, c'est vrai, mais pas que. Si mes souvenirs sont bons, à la Grande Loge de France nous devons avoir une éthique morale et apporter au dehors l'œuvre commencée dans le temple. Cette œuvre est essentiellement morale. Nous nous devons de répondre toujours favorablement à une situation de détresse psychologique.

C'est à mon sens à ce moment-là que notre démarche prend toute sa valeur, et que notre action à solidarité jeunesse devient nécessaire.

Je vais vous donner un exemple qui s'est produit il y a quelques mois.

Un frère est décédé en laissant une veuve et 6 enfants. Nous prenons en charge et suivons ce dossier jusqu'au jour où pour des raisons personnelles, la maman ne souhaite plus notre aide. Il est donc décidé de suspendre ce dossier mais surtout de surveiller de loin ce qui peut se passer au sein de cette famille. C'est ce qui est fait par le parrain qui je dois le dire mérite nos félicitations et notre respect pour le travail fait pendant des années.

Puis le temps passe et la loge ne se souvient même plus qu'un frère était parti en laissant 6 enfants sauf toujours notre parrain. Il y a maintenant un peu plus d'un an, ce parrain me tel pour m'annoncer qu'un cancer foudroyant avait amené la maman et qu'il restait 2 enfants qui faisaient des études. Immédiatement, nous avons repris ce dossier et les aides que nous versons à ce jour permettent au dernier enfant de poursuivre et de terminer ses études. Tout est bien qui finit bien, mais si la loge avait décidé de ne pas faire dès le décès du Frère le dossier à Solidarité Jeunesse. Que ce serait-il passé ? La réponse est très simple, les 2 derniers enfants ne pourraient pas continuer leurs études. Avons-nous le droit de laisser sur le côté de la route les enfants de nos frères décédés ? Certainement pas !

Malheureusement quand les frères pensent que ce n'est pas la peine de faire le dossier, 9 fois sur 10 il n'y aura pas de suivi dans la loge et quelques années après plus aucun membre de la loge ne se souviendra du frère et si la maman a un accident de la vie soit de santé soit pécuniaire, qui va le savoir ? Et pendant ces années si la famille a besoin d'un soutien psychologique ou autre des frères du papa comment va-t-elle faire ?

Votre Orphelinat est fait pour suivre toutes les familles de nos frères décédés comme je vous le disais à l'instant la fonction morale est très importante. Il n'y a pas que l'argent. Même si nous sommes juridiquement une association profane, nos racines sont dans l'initiatique. Il nous faut absolument préserver cet aspect et bien nous en souvenir.

Alors mes très chers frères délégués, rapportez dans vos loges qu'en aucun cas vous devez prendre la décision de ne pas faire les dossiers. On ne sait pas de quoi demain sera fait ! Vous avez le devoir de nous signaler tous décès lorsqu'il existe des enfants scolarisés afin que nous puissions avec votre aide et votre soutien respecter nos engagements d'entraide et de fraternité pour le bien être des familles de nos frères disparus.

J'ai dit.

Je vais maintenant donner la parole à notre Très Cher Frère François DARD qui est le nouveau président de l'Entraide Fraternelle.

François tu as la parole.

- **Allocution du Président d'Entraide Fraternelle :**

François DARD Président de l'Entraide Fraternelle.

Mes Très Chers Frères Délégués de Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique ; merci à Philippe CELERIER de m'inviter à prendre quelques instants la parole qui est la première au nom de l'Entraide Fraternelle comme Président.

Je vous dirai simplement qu'une chose : soyez assuré Mes Très Chers Frères Délégués que l'Entraide Fraternelle continuera à travailler main dans la main avec Solidarité Jeunesse dans le seul but d'apporter aux Frères toute notre solidarité et notre aide à nos Frères en difficulté.

Très Cher Frère Président Philippe, Mes Très Chers Frères, j'ai dit

Merci mon Très Cher Frère Président et j'espère que nous pourrons continuer notre entente entre nos deux structures de solidarité pour aider et soutenir au mieux les frères et les familles en difficulté.

Maintenant je donne la parole au Très Respectable Frère Marc WINTERHALTER Grand Hospitalier adjoint.

Marc tu as la parole.

- **Allocution du TRF Grand Hospitalier**

Message du Grand Hospitalier

Monsieur le Président, Mon Très Cher Frère Philippe, Messieurs les Administrateurs et vous tous mes Très Chers Frères,

Nous tenons cette année encore l'Assemblée Générale de Solidarité Jeunesse dans un contexte de pandémie avec toutes les conséquences que cela implique.

Nous aurons à y faire face tous ensemble pendant des mois encore. Je remercie toutes les Loges et tous les Frères pour leur grande implication dans la résolution des problèmes que cette pandémie a soulevés.

Votre association a fait face avec ses moyens et l'implication de son Président et de ses administrateurs. Je les en remercie très sincèrement au nom de la Grande Loge de France.

Le Grand Hospitalier et son équipe, rassemblés dans la Maison de la Solidarité avec les autres associations de solidarité de la Grande loge de France, est resté très attentif à vos sollicitations et besoins. Vous pouvez être assurés du soutien sans faille de la Grande Hospitalerie.

Je vous encourage à continuer l'œuvre entreprise en restant vigilants.

Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs et vous tous mes Très Chers Frères, je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et je vous remercie d'y consacrer votre temps et votre énergie.

J'ai dit

Didier Duchêne  
Grand Hospitalier

- **Remerciements du Président**

Merci Très Respectable Frère Marc, j'allais dire Grand hospitalier car j'ai cru comprendre que tu es candidat pour cette charge au prochain convent en septembre et j'espère que tu seras élu afin de continuer à œuvrer pour l'aide et le soutien de tous nos frères comme tu sais si bien le faire.

Le Président remercie les deux intervenants et insiste sur le faible nombre de délégués inscrits par les Loges dans les délais (seulement 120 sur 950 RL)

Il rappelle que, dans quelques jours, sera disponible sur le site de SJOM le formulaire de désignation des délégués (échéance 31/12/2021)

### **3.4 Point 2 Approbation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour modifié suivant les précisions présentées par le Président dans son allocution est approuvé à l'unanimité.

### **3.5 Point 3 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 21 juin 2020 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3.6 Point 4 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2020**

Le Président demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **3.7 Point 5 Rapport du Trésorier. Exercice 2020**

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

### **3.8 Point 6 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice 2020.**

Celui-ci est conforme aux obligations et ne révèle aucune anomalie.

### **3.9 Point 7 Approbation du bilan et du compte de résultat. Exercice 2020.**

Le bilan et le compte de résultat sont approuvés à l'unanimité.

### **3.10 Point 8 Quitus au Conseil d'Administration**

Le quitus est donné au conseil d'Administration à l'unanimité.

### **3.11 Point 9 Budget Prévisionnel. Exercice 2022**

Le Président rappelle que l'incertitude pèse sur ce prévisionnel compte tenu des événements sanitaires.

Le Budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité.

### **3.12 Point 10 Questions diverses.**

Le Président expose la nécessité de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un suppléant car ceux qui étaient en charge ont démissionné pour des raisons de restructuration de leurs services (création de nouvelles entités spécialisées dans l'examen des Associations) Il sollicite la désignation des mêmes cabinets dans leurs nouvelles structures (titulaire jusqu'en 2023 pour examen des comptes de l'exercice 2022 et suppléant jusqu'en 2025 pour examen des comptes 2024)

En réponse à la question du délégué de la RL 1300 St Jean de la Méditerranée Or de Montpellier sur l'éventuelle nécessité de mise en concurrence compte tenu des volumes financiers importants gérés par SJOM, le Président indique que les honoraires sont soumis à une grille de proportionnalité aux volumes, et que les Cabinets de commissariat aux comptes choisis situent les leurs au plancher normalisé. Il serait donc difficile de trouver moins chers.

Commissaire aux comptes titulaire Cabinet D. Associations mandat jusqu'au 31 décembre 2022 et son suppléant la société BEAS jusqu'au 31 décembre 2024.

La désignation des commissaires aux comptes proposés est votée à l'unanimité.

### **3.13 Point 11 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :**

#### **• Candidatures**

Conformément aux statuts, un tiers des Administrateurs doit être renouvelé.

Sont candidats au renouvellement de leur mandat pour trois années les Frères :

- **Philippe CELERIER**
- **Jean Thierry HELIBERT**
- **Patrick HIRIGOYEN**
- **Christian RABEFANIRAKA**
- **Jacques PARIS**

Appelé par le Président par ordre alphabétique, chacun des candidats au renouvellement de son mandat fait une courte présentation de sa candidature.

- **Présentations des candidats**

**Présentation du TCF P. CELERIER :**

Mes Très Chers Frères Délégués, vous le savez, je suis donc Philippe CELERIER, votre Président en charge actuellement, j'appartiens à la Respectable Loge N° 1530 « Sol Invictus » à l'Orient de Périgueux dont je suis l'un des membres fondateurs.

J'ai été initié il y a maintenant un peu plus de 32 ans à la R.:L.: N°889 « Connaissance et Harmonie » à l'Orient de SARLAT. Je suis à la disposition de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » depuis quelques années, et je peux vous affirmer qu'à l'Orphelinat nous appliquons toutes les valeurs de fraternité et d'Amour que nous prônons tant dans nos travaux en loge.

Je me présente donc à vos suffrages pour continuer cette belle œuvre, et j'espère que vous me donnerez à nouveau toute votre confiance afin de pouvoir continuer à travailler pour aider toutes les familles dont nous avons la charge.

J'ai dit, mes Frères.

**Présentation du TCF J. T. HELIBERT :**

« Mes Frères, Président, Administrateurs, mes Frères Délégués,

Je me nomme Jean-Thierry HELIBERT, ma Loge est La Lumière Écossaise n°722 à l'Orient de Paris.

Mes F.:, lors de l'AG du 13/06/2019, vous m'avez accordé votre confiance et élu Administrateur de notre Association.

Deux ans déjà.

Je devrais plutôt dire deux ans seulement.

Car, si l'on veut s'impliquer fortement dans l'Association pour aider nos jeunes, il est impératif de vouloir connaître chaque pupille, son environnement, sa famille ses études, sa progression.

Et tout cela demande des connaissances, bien sûr, mais aussi du temps, beaucoup de temps.

Vous l'avez compris, je vais vous demander de m'accorder ce temps qui va me permettre d'être plus efficace encore sous la forme d'un nouveau mandat ».

**Présentation du TCF P. HIRIGOYEN :**

Mon Très Cher Frère Président, Mes Très Chers Frères Administrateurs, Mes Très Chers Frères Délégués et vous tous Mes Frères en vos Degrés et Qualités.

Je me nomme Patrick HIRIGOYEN de la Respectable loge « Art et Progrès » numéro 871 à l'Orient de Paris, dont je suis l'actuel Vénérable Maître.

J'ai 70 ans cette année, réalisateur retraité de l'audiovisuel, administrateur de Solidarité Jeunesse-Orphelinat Maçonique ayant été Secrétaire Adjoint puis Secrétaire Général pour cette très belle institution qui est la fierté de La Grande Loge De France depuis 160 ans.

Parrain de l'une de nos pupilles, je me présente à vous pour un nouveau mandat d'administrateur, afin d'œuvrer pour le bien de nos pupilles et d'accompagner les enfants nos Frères passés à l'Orient Éternel dans leur scolarité, pour leur assurer un avenir meilleur. Je vous remercie par avance de voter pour ma reconduction.

J'ai dit.

### **Présentation du TCF J PARIS :**

Le Président présente les excuses du TCF J. PARIS qui est auprès de son épouse qui vient de subir une grave intervention chirurgicale.

Mes Très chers Frères délégués

Notre Frère Jacques PARIS étant aux côtés de son épouse qui a subi une intervention chirurgicale je vais vous dire quelques mots.

Il est de la Respectable Loge N° 475/704 « La loi d'action et Guillaume Tell Réunis » à l'Orient de Paris. Il est au service de Solidarité Jeunesse et est l'administrateur chargé des Archives.

Je vous demande en son nom de bien vouloir lui renouveler votre confiance

Merci d'avance.

### **Présentation du TCF C. RABEFANIRAKA :**

Bonjour, mes FF.

Je m'appelle Christian RABEFANIRAKA et pose ma candidature à un renouvellement de mon mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans.

Je suis membre de la Respectable Loge n°646 « Les Compagnons Ardents » à l'Orient de Paris depuis 1997.

J'occupe actuellement la fonction de Trésorier adjoint en charge du volet comptabilité au sein de notre association.

Je suis, dans le profane, Expert-Comptable.

Je m'en remets donc à vos votes.

### **Clôture de la séance :**

Le Président remercie les candidats puis les délégués de leur présence et clôt la séance à 14 h45.



Monsieur Gabriel LUGASSY représentant de la SAS I-INTERACTION rappelle aux délégués les modalités du vote électronique et précise que celui-ci sera possible de 15 h à 16 h.

Les résultats seront proclamés par l'huissier de justice dans son rapport qui sera communiqué lundi 21 juin 2020.

- **Addendum au Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021 :**

Le rapport de l'huissier de justice indique les résultats du vote.

- **Résultats du vote :**

Suffrages exprimés :

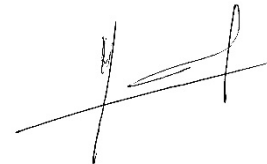
- P. CELERIER :                    pour 43        élu.
- J. T. HELIBERT :                pour 39        élu.
- P. HIRIGOYEN :                pour 39        élu.
- C. RABEFANIRAKA :            pour 39        élu.
- J. PARIS :                        pour 39        élu.

Votes blancs : 2

Le Président  
Philippe CELERIER



Le Secrétaire Général  
Michel LAFARIE



## 4 Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

### 4.1 Rapport du Conseil d'Administration

- **Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2021**

Au cours de sa séance du Lundi 28 juin 2021, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président.
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice-Président.
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général.
M. Alphonse WOELFFEL	réélu Secrétaire Général Adjoint.
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier.

- **Organisation des Commissions :**

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs :

Alain ROQUES	Commission de Prise en Charge.
Jean BATTISTON	Commission des Finances.
Patrick LECLERC	Commission Juridique.
Le Bureau	Commission des Relations Extérieures.
Jean-Thierry HELIBERT	Commission des Prix.
Jacques PARIS	Histoire et Archives.
Christian RABEFANIRAKA	Comptabilité.

- **Activités des Commissions :**

**Commission Prise en Charge**

***Activités***

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

Au 31 décembre 2021 la répartition des pupilles était la suivante :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles	51	35	86
Familles	33	24	57
Retrait pupilles en 2021	10	4	14

Répartie comme suit :

- Mineurs/Majeurs

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles Mineurs	22	18	40
Pupilles Majeurs	29	17	46

- Par région :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Région IdF/OM/OE	20	15	35
Région Caraïbes	0	2	2
Région Méditerranée	9	2	11
Région Sud-Ouest	15	8	23
Région Nord	3	3	6
Région Ouest	1	2	3
Région Est	3	3	6

### **Rappel des objectifs de l'Association**

Article 2 - « Objet de l'Association

*L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration ».*

### *Article 3 – « Moyens d'action*

*L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :*

- *L'attribution de secours et de bourses ;*
- *L'organisation de manifestations à caractère social et culturel ».*

Le montant total des allocations et primes attribuées a été de 441 944 euros.

#### **Commission des Prix et Encouragement :**

La Commission tient compte du contexte familial des pupilles, des efforts fournis, des appréciations du corps enseignant, des résultats et du rapport des Parrains.

Cette année, la Commission a proposé au Conseil d'Administration de primer 64 pupilles pour une valeur de 21 860 €.

Fait essentiel, nos pupilles ont vécu difficilement la situation sanitaire liée à la pandémie Covid, ce qui en a déstabilisé certains et a nécessité parfois des réorientations.

Toutefois, les résultats sont globalement excellents et l'on peut attester que les Parrains ont rempli leur mission avec leur dévouement habituel.

#### **Commission des Finances :**

La Commission des Finances a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, en commentant chaque poste.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a dégagé un excédent net de 30 898 € (cf. rapport financier).

73 ateliers de la Juridiction et Loges symboliques ainsi que 95 personnes physiques ont fait des dons pour un montant total de 31 594,20 €.

#### **Commission Juridique :**

Durant cet exercice, la commission juridique a procédé à :

L'élaboration de différents documents relatifs à la constitution des dossiers de demandes de prises en charge.

La finalisation d'un Legs de la succession C. Y. (Etude notariale de Poitiers) avec la procuration et les différents documents signés par le Président.

#### **Commission des Relations extérieures et Communications :**

A cause de la pandémie, toutes les rencontres familiales ont été annulées.

Malgré la crise sanitaire liée à la Covid 19, 8 pupilles ont pu séjourner à la colonie de vacances UJM CLARTE, à Arfeuilles.

#### **Commission Histoire et Archives :**

Pour cause de pandémie la commission Histoire et Archives n'a pas pu travailler.

- **Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration**

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du **16 juin 2022** au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

**Administrateurs sortants :**

Messieurs :

BATTISTON Jean

DE MARTIN Diégo

DUCLOS Georges-Marie

QUILLIOT Roland

SARRAZIN Thierry

**Ont fait acte de candidature :**

Messieurs :

BATTISTON Jean

DE MARTIN Diégo

DUCLOS Georges-Marie

QUILLIOT Roland

SARRAZIN Thierry

- **Faits marquants en 2021 :**

Suite à sa demande nous avons signé, en 2021, avec notre secrétaire Mme Georgette SADIK une rupture conventionnelle et son départ a eu lieu le 30 juin 2021.

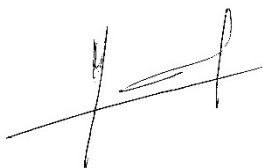
- **Conclusion**

Pour conclure ce rapport du Conseil d'Administration, de nombreux témoignages de remerciements chaleureux nous sont parvenus. Ils proviennent des pupilles satisfaits de leurs résultats scolaires et universitaires des mamans pour le soutien qui leur a été apporté et des parrains pour le suivi des dossiers qui nous ont été soumis.

Les témoignages les plus marquants sont à votre disposition sur notre site internet sjom.fr.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

Le Secrétaire Général  
Michel LAFARIE



Le Président  
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 mars 2022.

## 4.2 Rapport financier

### • Préambule :

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

Ce rapport comprend trois parties :

- I- Examen des comptes de l'exercice 2021 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- II- Le budget prévisionnel 2022 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2023.
- III- Le rapport du Commissaire aux Comptes.

### • Examen des Comptes de l'exercice :

#### Présentation de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2021 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

- ✓ Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
- ✓ Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
- ✓ L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 présente un total de bilan de 2 086 133 € et un total du compte de fonctionnement de 472 926 €, dégageant un excédent de fonctionnement de 30 898 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- ✓ Continuité de l'association ;
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ✓ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- ✓ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Faits marquants de l'exercice financier**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2021-290 du 23 mars 2020 ont constitué un évènement majeur de l'exercice précédent, et ses effets ont continué à se produire au cours de cet exercice 2021.

Mais cette crise sanitaire n'a cependant pas donné lieu à des ajustements des comptes annuels de clôture 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs ainsi que les charges et produits mentionnés dans les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Cette crise a eu pour effet un ralentissement relatif de notre activité habituelle, les administrateurs de Solidarité Jeunesse étant eux-mêmes impactés dans leur vie quotidienne par la gestion du confinement, chacun à leur niveau.

Cependant, l'essentiel de notre action, à savoir le traitement des dossiers de nos pupilles au quotidien, s'est poursuivi sans aucune rupture tout au long de l'année 2021, malgré cette pandémie et ses effets sur le tissu économique d'ensemble.

Solidarité Jeunesse n'a pas eu à recourir aux aides liées à la crise du Covid-19 mises en place par l'Etat tout au long de l'année 2021, et sa continuité de fonctionnement n'est pas en péril.

- **Bilan :**

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE 90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

## Bilan

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	9 801,51	9 666,86	134,65	31,04	104
Terrains	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
Constructions	246 564,41	240 227,55	6 336,86	14 613,00	- 8 276
Autres immobilisations corporelles	42 790,53	35 770,55	7 019,98	3 174,50	3 845
Autres immobilisations financières	280,80		280,80	280,80	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>360 416,86</b>	<b>285 664,96</b>	<b>74 751,90</b>	<b>79 078,95</b>	<b>- 4 327</b>
Avances et acomptes versés sur commandes				224,98	- 225
Valeurs mobilières de placement	1 819 010,47		1 819 010,47	1 810 678,38	8 332
Disponibilités	191 492,75		191 492,75	147 258,37	44 234
Charges constatées d'avance	877,74		877,74	930,17	- 52
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 011 380,96</b>		<b>2 011 380,96</b>	<b>1 959 091,90</b>	<b>52 289</b>
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 371 797,82</b>	<b>285 664,96</b>	<b>2 086 132,86</b>	<b>2 038 170,85</b>	<b>47 962</b>



**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 409 871,24	1 409 871,24	
Autres réserves	620 473,73	552 001,09	68 473
Résultat de l'exercice	30 898,55	68 472,64	- 37 574
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 061 243,52</b>	<b>2 030 344,97</b>	<b>30 899</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 034,11	5 784,21	1 250
. Personnel		1 101,75	- 1 102
. Organismes sociaux		598,31	- 598
. Etat, impôts sur les bénéfices	83,00	101,00	- 18
. Autres impôts, taxes et assimilés	372,23	240,61	132
Autres dettes	17 400,00		17 400
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>24 889,34</b>	<b>7 825,88</b>	<b>17 063</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 086 132,86</b>	<b>2 038 170,85</b>	<b>47 962</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Total	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations		Total		
Autres produits			423 171,00	434 707,74	- 11 537	-2,65
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>423 171,00</b>	<b>434 707,74</b>	<b>- 11 537</b>	<b>-2,65</b>
Autres achats et charges externes			69 834,56	71 889,12	- 2 055	-2,86
Impôts, taxes et versements assimilés			2 200,41	1 949,10	251	12,89
Salaires et traitements			8 148,53	12 035,51	- 3 887	-32,30
Charges sociales			2 121,89	2 068,95	53	2,56
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 757,67	9 400,22	357	3,80
Autres charges			349 881,75	310 410,01	39 472	12,72
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>441 944,81</b>	<b>407 752,91</b>	<b>34 192</b>	<b>8,39</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-18 773,81</b>	<b>26 954,83</b>	<b>- 45 729</b>	<b>-169,65</b>
Autres intérêts et produits assimilés			8 348,61	8 490,24	- 142	-1,67
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>8 348,61</b>	<b>8 490,24</b>	<b>- 142</b>	<b>-1,67</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>8 348,61</b>	<b>8 490,24</b>	<b>- 142</b>	<b>-1,67</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-10 425,20</b>	<b>35 445,07</b>	<b>- 45 870</b>	<b>-129,41</b>

**Compte de résultat (suite)**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41 406,75	33 128,57	8 278	24,99
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>41 406,75</b>	<b>33 128,57</b>	<b>8 278</b>	<b>24,99</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>41 406,75</b>	<b>33 128,57</b>	<b>8 278</b>	<b>24,99</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	83,00	101,00	- 18	-17,82
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>472 926,36</b>	<b>476 326,55</b>	<b>- 3 400</b>	<b>-0,71</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>442 027,81</b>	<b>407 853,91</b>	<b>34 174</b>	<b>8,38</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>30 898,55</b>	<b>68 472,64</b>	<b>- 37 574</b>	<b>-54,87</b>

## Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	<b>9 801,51</b>	<b>9 666,86</b>	<b>134,65</b>	<b>31,04</b>	<b>104</b>
LICENCES LOGICIELS	9 801,51		9 801,51	9 652,51	149
AMORTS LOGICIELS		9 666,86	-9 666,86	-9 621,47	- 45
Terrains	<b>60 979,61</b>		<b>60 979,61</b>	<b>60 979,61</b>	
TERRAINS	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
Constructions	<b>246 564,41</b>	<b>240 227,55</b>	<b>6 336,86</b>	<b>14 613,00</b>	<b>- 8 276</b>
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	235 381,28		235 381,28	235 381,28	
INSTALLATIONS GENERALES	11 183,13		11 183,13	11 183,13	
AMORTIS. CONSTRUCTIONS		231 378,91	-231 378,91	-168 611,15	- 62 768
AMORTIS. IMMEUBLE				-54 921,72	54 922
AMORT. INSTALLATION GENERALE		8 848,64	-8 848,64	-8 418,54	- 430
Autres immobilisations corporelles	<b>42 790,53</b>	<b>35 770,55</b>	<b>7 019,98</b>	<b>3 174,50</b>	<b>3 845</b>
INST. AGENC. AMENAG. DIVERS	24 231,10		24 231,10	19 639,48	4 592
MAT. DE BUREAU INFORMATIQUE	6 368,62		6 368,62	6 368,62	
MATERIEL INFORMATIQUE	2 931,00		2 931,00	2 241,00	690
MOBILIER	9 259,81		9 259,81	9 259,81	
AMORT.INST.AG.AMEN.DIVERS		18 436,43	-18 436,43	-17 813,73	- 623
AMORT.MAT.BUREAU ET INFORM		6 368,62	-6 368,62	-6 368,62	
AMORTISSEMENTS MAT INFORMATIQU		1 705,69	-1 705,69	-892,25	- 813
AMORT. MOBILIER		9 259,81	-9 259,81	-9 259,81	
Autres immobilisations financières	<b>280,80</b>		<b>280,80</b>	<b>280,80</b>	
DÉPÔTS ET CAUTION. VERSÉS	280,80		280,80	280,80	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>360 416,86</b>	<b>285 664,96</b>	<b>74 751,90</b>	<b>79 078,95</b>	<b>- 4 327</b>
Avances & acomptes versés sur commandes				<b>224,98</b>	<b>- 225</b>
FOURN. ACPTÉ / COMMANDES				224,98	- 225
Valeurs mobilières de placement	<b>1 819 010,47</b>		<b>1 819 010,47</b>	<b>1 810 678,38</b>	<b>8 332</b>
LIVRET BLEU ASSOCIATIONS	84 446,28		84 446,28	84 052,38	394
TONIC OBNL CAT	10 000,00		10 000,00	10 000,00	
TONIC OBNL 2	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
TONIC OBNL 3	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
TONIC OBNL 4	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
TONIC OBNL 5	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
TONIC OBNL 6	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
OBLIG STORK DMS 12Y 100 23600	535 000,00		535 000,00	535 000,00	
OPCVM ECOFI CREDIT COOP	250 900,50		250 900,50	250 900,50	
TONIC OBNL 7	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	62 555,00		62 555,00	62 018,00	537
AUTRES VALEURS MOBI CREDIT CO	152,50		152,50	152,50	
INTERETS COURUS S/VALEURS MOBI	39 856,19		39 856,19	32 455,00	7 401
Disponibilités	<b>191 492,75</b>		<b>191 492,75</b>	<b>147 258,37</b>	<b>44 234</b>
CHEQUES A ENCAISSER				500,00	- 500
CREDIT MUTUEL	185 300,84		185 300,84	139 989,59	45 311
CREDIT COOPERATIF	5 730,42		5 730,42	6 119,27	- 389
CHÈQUES POSTAUX				188,02	- 188
CAISSE SIEGE SOCIAL	461,49		461,49	461,49	
Charges constatées d'avance	<b>877,74</b>		<b>877,74</b>	<b>930,17</b>	<b>- 52</b>
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	877,74		877,74	930,17	- 52
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 011 380,96</b>		<b>2 011 380,96</b>	<b>1 959 091,90</b>	<b>52 289</b>
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 371 797,82</b>	<b>285 664,96</b>	<b>2 086 132,86</b>	<b>2 038 170,85</b>	<b>47 962</b>

## Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	<b>1 409 871,24</b>	<b>1 409 871,24</b>	
FOND ASSOC SANS DROITS DE REPR	1 366 907,12	1 366 907,12	
VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	42 964,12	42 964,12	
Autres réserves	<b>620 473,73</b>	<b>552 001,09</b>	<b>68 473</b>
RESERVE LEGS	620 473,73	552 001,09	68 473
Résultat de l'exercice	<b>30 898,55</b>	<b>68 472,64</b>	<b>- 37 574</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 061 243,52</b>	<b>2 030 344,97</b>	<b>30 899</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>7 034,11</b>	<b>5 784,21</b>	<b>1 250</b>
FOURNISSEURS	2 184,11	698,21	1 486
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	4 850,00	5 086,00	- 236
. Personnel		<b>1 101,75</b>	<b>- 1 102</b>
PERSONNEL AVANCES & ACCOMPTES		23,00	- 23
PERSONNEL PROV. CONGES PAYES		1 078,75	- 1 079
. Organismes sociaux		<b>598,31</b>	<b>- 598</b>
SECURITE SOCIALE		3,47	- 3
CAISSE RETRAITE NON CADRE		123,33	- 123
ASSEDIC		40,01	- 40
CHARGES SOCIALES / C.PAYES		431,50	- 432
. Etat, impôts sur les bénéfices	<b>83,00</b>	<b>101,00</b>	<b>- 18</b>
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	83,00	101,00	- 18
. Autres impôts, taxes et assimilés	<b>372,23</b>	<b>240,61</b>	<b>132</b>
PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)		11,82	- 12
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	372,23	228,79	143
Autres dettes	<b>17 400,00</b>		<b>17 400</b>
CREDIT DIV.CHARGES A PAYER	17 400,00		17 400
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>24 889,34</b>	<b>7 825,88</b>	<b>17 063</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 086 132,86</b>	<b>2 038 170,85</b>	<b>47 962</b>

## Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Autres produits	<b>423 171,00</b>	<b>434 707,74</b>	<b>- 11 537</b>	<b>-2,65</b>
COTISATIONS	423 171,00	434 700,00	- 11 529	-2,65
PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		7,74	- 8	-100
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>423 171,00</b>	<b>434 707,74</b>	<b>- 11 537</b>	<b>-2,65</b>
Autres achats et charges externes	<b>69 834,56</b>	<b>71 889,12</b>	<b>- 2 055</b>	<b>-2,86</b>
SOUS TRAITANCE PRODUCTION	2 940,00	2 460,00	480	19,51
FOURNITURES NON STOCKABLES	1 407,60	1 309,72	98	7,47
FOURN. ENTRET. & PETIT EQUIPT	218,36	110,95	107	96,81
FOURNITURES DE BUREAU	2 303,53	2 830,92	- 527	-18,63
SOUS TRAITANCE	1 016,38	809,64	207	25,53
LOCATIONS DE MATERIEL DE BUREA	2 041,94	1 168,64	873	74,73
CHARGES LOCATIVES	2 223,30	3 190,96	- 968	-30,33
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	219,33		219	N/S
ENTRETIEN DU MATERIEL TECHNIQU	459,86	490,00	- 30	-6,15
ENTRETIEN MATERIEL	1 320,00	1 423,05	- 103	-7,24
PRIMES D ASSURANCE	1 320,01	1 242,26	78	6,26
ASSURANCE BNP LEASE GROUP	154,96	94,32	61	64,29
HONORAIRES	5 072,80	4 581,60	491	10,72
HONORAIRE COMPTABILITE	6 756,00	9 594,86	- 2 839	-29,59
HONORAIRE SOCIALE		1 370,40	- 1 370	-100
HONORAIRES DIVERS		153,51	- 154	-100
PLAQUETTES PUBLICITAIRES	674,64	4 938,43	- 4 264	-86,34
CADEAUX A LA CLIENTELE	299,00		299	N/S
COLIS PUPILLES	7 063,50	11 205,73	- 4 142	-36,97
FRAIS DE SORTIE DES PUPILLES	16 089,43	7 321,83	8 768	119,75
FRAIS DE DEPLACEMENTS	11 668,06	7 307,14	4 361	59,68
FORFAIT KILOMETRIQUES		94,83	- 95	-100
MISSIONS	3 016,76	4 390,10	- 1 373	-31,28
FRAIS POSTAUX	283,42	132,21	151	114,37
POSTE		2 471,93	- 2 472	-100
ORANGE	2 121,59	2 172,48	- 51	-2,34
SERVICES BANCAIRES	1 164,09	1 023,61	140	13,72
Impôts, taxes et versements assimilés	<b>2 200,41</b>	<b>1 949,10</b>	<b>251</b>	<b>12,89</b>
TAXE DAPPRENTISSAGE		79,72	- 80	-100
FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	107,41	70,38	37	52,61
TAXES FONCIERES	898,00	896,00	2	0,22
AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 195,00	903,00	292	32,34
Salaires et traitements	<b>8 148,53</b>	<b>12 035,51</b>	<b>- 3 887</b>	<b>-32,30</b>
SALAIRES APPOINTEMENTS	5 330,21	9 881,41	- 4 551	-46,06
CONGES PAYES	520,32	1 019,40	- 499	-48,96
PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 298,00	1 134,70	1 163	102,52
Charges sociales	<b>2 121,89</b>	<b>2 068,95</b>	<b>53</b>	<b>2,56</b>
COTISATIONS URSSAF	2 046,09	1 136,89	909	79,97
COTISATIONS RETRAITES (SALARIE	216,28	181,85	34	18,93
COTISATIONS PREVOYANCE		91,45	- 91	-100
COTISATIONS ASSEDIC	291,02		291	N/S
CHARGES SOC. / CONGES PAYES	-431,50	123,56	- 555	-449,22
AUTRES CHARGES SOCIALES		451,20	- 451	-100
MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMAC		84,00	- 84	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<b>9 757,67</b>	<b>9 400,22</b>	<b>357</b>	<b>3,80</b>
DOT.AMORT. /IMMOB. INCORP.	45,39	117,96	- 73	-61,52
DOT. AMORT. / IMMOB. CORP.	9 712,28	9 282,26	430	4,63
Autres charges	<b>349 881,75</b>	<b>310 410,01</b>	<b>39 472</b>	<b>12,72</b>

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	0,14	1,23	- 1	-88,62
ALLOCATION 1ER TRIMESTRE	40 135,83	45 409,00	- 5 273	-11,61
ALLOCATION 2EME TRIMESTRE	44 645,32	45 409,00	- 764	-1,68
ALLOCATION 3EME TRIMESTRE	48 636,57	50 432,75	- 1 796	-3,56
ALLOCATION 4EME TRIMESTRE	55 113,32	50 432,75	4 681	9,28
ALLOCATION EXCEP 3EME CYCLE	42 900,00	12 000,00	30 900	257,50
PRIME DETE	18 000,00	16 600,00	1 400	8,43
PRIME DHIVER	15 400,00	15 600,00	- 200	-1,28
PRIX ENCOURAGEMENT	21 860,00	17 120,00	4 740	27,69
AIDES EXCEPTIONNELLES	63 190,57	57 405,28	5 785	10,08
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>441 944,81</b>	<b>407 752,91</b>	<b>34 192</b>	<b>8,39</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-18 773,81</b>	<b>26 954,83</b>	<b>- 45 729</b>	<b>-169,65</b>
Autres intérêts et produits assimilés	<b>8 348,61</b>	<b>8 490,24</b>	<b>- 142</b>	<b>-1,67</b>
REVENUS DE VMP	8 348,61	8 490,24	- 142	-1,67
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>8 348,61</b>	<b>8 490,24</b>	<b>- 142</b>	<b>-1,67</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>8 348,61</b>	<b>8 490,24</b>	<b>- 142</b>	<b>-1,67</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-10 425,20</b>	<b>35 445,07</b>	<b>- 45 870</b>	<b>-129,41</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<b>41 406,75</b>	<b>33 128,57</b>	<b>8 278</b>	<b>24,99</b>
DONS / LOGES	22 446,22	15 983,57	6 463	40,43
DONS INDIVIDUELS	17 178,10	14 855,00	2 323	15,64
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 782,43	2 290,00	- 508	-22,16
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>41 406,75</b>	<b>33 128,57</b>	<b>8 278</b>	<b>24,99</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>41 406,75</b>	<b>33 128,57</b>	<b>8 278</b>	<b>24,99</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	<b>83,00</b>	<b>101,00</b>	<b>- 18</b>	<b>-17,82</b>
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	83,00	101,00	- 18	-17,82
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>472 926,36</b>	<b>476 326,55</b>	<b>- 3 400</b>	<b>-0,71</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>442 027,81</b>	<b>407 853,91</b>	<b>34 174</b>	<b>8,38</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>30 898,55</b>	<b>68 472,64</b>	<b>- 37 574</b>	<b>-54,87</b>

• **Commentaires :**

**Bilan actif**

***Actif immobilisé :***

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

**Locaux :**

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	<u>11 183 €</u>
<u>Soit une valeur brute globale de</u>	<u>307 544 €</u>

**Moins**

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : 240 227 €

Valeur nette des constructions 67 317 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des adhérents :

Le terme « locaux » à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m<sup>2</sup> comprenant cinq pièces utilisées comme suit :

- Une pièce pour le secrétariat,
- Une pièce pour les membres du bureau,
- Deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions
- Une pièce pour les archives.

Installations et agencements divers :

Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 19 639 €.

A ce solde antérieur, il convient d'ajouter des travaux de plomberie et peinture pour 4 592 € en mars 2021, ce qui conduit au solde global brut de 24 231 €, amortis à hauteur de 18 436 € à la clôture 2021.

S'agissant des installations générales (agencements des constructions) dont le solde brut global est de 11 183 € (ci-dessus), figure notamment dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 € ; le cumul des amortissements concernant ces installations générales est de 8 848 € à la clôture 2021.

**Mobilier et matériel de bureaux**

Le matériel de bureautique comprend photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.



L'amortissement pratiqué à ce jour est de 6 369 €.

Le matériel informatique présente un solde brut de 2 241 € ; à ce solde, il convient d'ajouter une acquisition d'un montant de 690 € en septembre 2021 ; ce qui conduit à un solde global brut de 2 931 €.

L'ensemble du matériel informatique est amorti à hauteur de 1 705 € à la clôture 2021.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 9 260 €.

### **Provision pour fonds de roulement concernant :**

L'immeuble contenant les bureaux 281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

### ***Actif circulant – valeurs réalisable :***

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 819 010 €

Détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel »	62 708 €
* 7 comptes TONIC OBL	846 100 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	84 446 €
* Intérêts courus au 31/12/2021 sur bons de caisse et Livret :	39 856 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
* OBLIG. STORK DMS 12Y :	535 000 €
<u>Montant total des Valeurs Mobilières :</u>	<u>1 819 010 €</u>

➤ Des disponibilités pour un montant total de : 191 493 €

Des charges constatées d'avance 878 €

(Il s'agit de charges courantes d'exploitation).

## **Bilan passif**

### **Fond de dotation associatif**

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €, (correspondant à 4 années et demi d'allocations aux pupilles.)
- Une réserve financière, actuellement de 42 964 €,

### **Autres réserves :**

Elles s'élèvent à 620 474 €.

### **Dettes :**

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 7 034 €  
(Dont des factures non parvenues pour 4 850 €)
- Des dettes fiscales : 455 €
- Autres dettes : 17 400 €

Il s'agit d'allocations destinées aux pupilles, prises en compte à la clôture 2021, et dont les versements seront effectués au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Les détails des soldes figurant dans les trois rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

## **Compte de résultat**

### **Dons**

Les cotisations des loges reversées à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE par la GLDF sont en baisse de 11 529 €, par rapport à ceux de l'année 2020.

### **Produits financiers :**

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint : :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+	394 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE	+	7 402 €
Revenus des parts sociales B CCM (Crédit Mutuel)	+	553 €
Soit un résultat financier brut	+	<u>8 349 €</u>

Il est à noter que la plupart des produits financiers perçus en 2021 ont subi un prélèvement à la source.

Seuls les produits des parts sociales du Crédit Mutuel (d'un montant de 553 €) font l'objet d'un impôt sur les sociétés au taux de 15%, soit 83 € inscrits au compte de résultats.

### **Charges d'exploitations :**

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2020 et 2021 :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges externes <i>(Dont : Frais de sorties des pupilles pour 16.089 €)</i>	69 834 €	71 889 €
Impôts et taxes	2 200 €	1 949 €
Salaires & Charges <i>(Soit : Salaires : 8 148 € et charges sociales : 2 121 €)</i>	10 270 €	14 105 €
Dotations aux amortissements	9 758 €	9 400 €
	92 062 €	97 343 €
Versements aux pupilles	349 882 €	310 410 €
TOTAUX :	441 944 €	407 753 €

### **Excédent de fonctionnement de l'exercice :**

Au cours de l'exercice comptable écoulé, nous avons enregistré un excédent de 30 898 € contre 68 472 € à la clôture de l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- D'affecter l'excédent de 30 898 € au « Fonds associatif sans droit de reprise » figurant au bilan-passif.
- Et, au titre du résultat financier, de prélever sur ce même fonds le montant de 470 € afin de les affecter au compte « Réserve / legs » figurant au bilan-passif.

*(Ces 470 € correspondent au revenu financier net des parts sociales / Crédit Mutuel après IS au taux de 15%, soit 83 €)*

### 4.3 Budget prévisionnel : Exercice 2023

<b>Budget prévisionnel 2023</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Cotisations 13,5€*30 000	405 000,00 €	Allocations trimestrielles	220 000,00 €
Dons	35 000,00 €	Primes études supérieures	17 000,00 €
Produits Financiers	10 000,00 €	Aides exceptionnelles	70 000,00 €
		Prime été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	35 000,00 €
		Frais généraux	51 000,00 €
<b>Totaux</b>	<b>450 000,00 €</b>		<b>450 000,00 €</b>

#### **4.4 Rapport du Commissaire aux Comptes :**

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes**

**SOLIDARITE JEUNESSE**

**Orphelinat Maçonnique**

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

---

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

## SOLIDARITE JEUNESSE

### Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Convention déjà approuvée par l'Assemblée

## Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 17 février 2022

Le commissaire aux comptes

D. Associations



Philippe SOUMAH



**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.**

**SOLIDARITE JEUNESSE**

**Orphelinat maçonnique**

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## SOLIDARITE JEUNESSE

### Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

---

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'Assemblée Générale de l'association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces

risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 février 2022

Le commissaire aux comptes

D. Associations



Philippe SOUMAH